

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée directrice générale par intérim de la susdite
municipalité, QUE :

Le conseil de la municipalité de Cloridorme a adopté, lors de la
session ordinaire tenue le lundi 9 mai 2022, le règlement numéro
2022-05 établissant un tarif applicable lors de déplacement pour
le compte de la municipalité (élus et employés)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau
de la soussignée situé au 472, route 132 à Cloridorme, aux
heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Cloridorme, ce 10^{ième} jour du mois de mai 2022

La directrice générale par intérim


Léona Francoeur